Pays du Centre Ouest Bretagne
Commission culture du 30 novembre 2009 à Rostrenen

Présents : Lena GOURMELEN, Hélène GRENET, Laure ALART, Frantz GANDUBERT, Bertrand DUPONT, Valentine RACINE, Sylvie MANI, Annick BARRE, Marie-France LE BOULCH, Claudie BODIN.

Excusés : Céline DUIGOU, Michel MORVANT.

I EXAMEN DES DOSSIERS COMPLETS

- Cinéma Jeanne d'Arc – Gourin : Amélioration de l'accueil : avis favorable sur le principe, la finalisation du dossier reste à achever.
- Grande Boutique : Equipement d'accueil de résidences création et enregistrements : avis favorable
- Arts & Cob : dossier Leader 2009 : avis favorable. Le programme d'action 2009 avait déjà été présenté à la commission
- Pour info : 3è tranche EMPRM, , projet stage musique classique 2ème tranche : ces projets déjà validés ont été montés et expédiés au Conseil Régional. Un dossier concernant l'équipement de la salle Arvest de Pleyben a été monté début juillet, instruit et passé en comité de programmation Leader en septembre (la salle a été inaugurée le 11 septembre).

II PATRIMOINE

2.1 Retour sur le forum patrimoine

Une réunion de bilan est fixée au : 15 décembre à 18 heures à la salle de la mairie de Rostrenen.
Un questionnaire d'évaluation est en cours de conception, les résultats seront présentés lors de la réunion du 15 décembre.

Ce qui peut en être dit pour le moment :

Nombre de participants aux ateliers du matin : une 30taine de personnes. Ces ateliers avaient pour but d'apporter des éclairages sur les principales préoccupations détectées par les associations (comment communiquer sur les activités du patrimoine – toutes les façons de mettre en valeur le patrimoine).
La troisième séance avait pour objectif de réfléchir et de consolider la démarche de mise en réseau initiée depuis une année : «Un réseau pour quoi faire ? Comment faire ? » Cette séance a permis de déboucher sur l'identification d'objectifs de travail et de propositions d'actions.

L'après-midi était consacrée à l'ouverture au public du Centre Ouest Bretagne avec d'une part, 18 stands de présentation des associations du patrimoine et des animations pour le jeune public d'autre part.

La fréquentation de l'après-midi est estimée à environ 200 personnes dans un contexte assez peu favorable : concurrence d'événements grand public dans un périmètre assez proche (danse country à Rostrenen, festival du Livre à Carhaix), lassitude visible des journalistes pour la communication. (Absence du Poher Hebdo aux conférences de presse qui n'a pas repris l'information malgré des deux dossiers de presse expédiés - difficulté structurelle à communiquer en interdépartemental), brouillage communication avec « Découvrons notre Pays ! », budget communication et budget tout court très limités (200 affiches seulement, 3 000 flyers.) Cependant, quelques associations participantes ont bien relayé l'information.

Remarque : d'après l'évaluation de l'opération « Découvrons notre pays » le flyer n'est pas forcément le meilleur support : ce sont plutôt le journal et la radio qui ont marché),

On a pu constater que pas mal de gens du milieu patrimoine sont passés à Maël Carhaix. Ceux-ci n'avaient pas forcément pris de stand mais qui sont « venus voir ». L'ambiance était plutôt bonne et les acteurs des associations beaucoup échangé de manière informelle. De nouvelles interconnaissances entre structures du pays très éloignées ont été nouées sur des thématiques communes (par exemple entre la maison de la Chauve Souris de Kernascleden et les associations des Monts d'Arré). Il sera possible d'en dire plus après la réunion d'évaluation.

L'annuaire des structures du patrimoine a été conçu pour le forum : il doit maintenant être corrigé car il y a encore des inexactitudes et à le rééditer, il va être mis en ligne sur le site du Pays.
Les comptes-rendus des ateliers seront diffusés : aux membres de la commission culture, aux membres du groupe de travail patrimoine et sur l'intranet du Pays. Ils seront donc accessibles à tous les membres du Conseil de Développement et du Conseil d'Administration du Pays.

Le but prioritaire de l'opération était de progresser sur la mise en réseau, l'interconnaissance entre structures et de tester une première action commune entre associations. De ce point de vue, il semble que le but soit atteint.

L'objectif de mise en réseau couplé à l'objectif de créer un événement grand du public qui était demandé par les associations à l'origine de la démarche s'avère impossible à mettre en œuvre dans une même opération car ces deux objectifs demandent des approches totalement différentes.

2.2 Information sur le Patrimoine Culturel Immatériel

Marie-Hélène COSQUERIC présente succinctement la convention, le travail réalisé au niveau régional et ce qui se profile.

- La convention de l'Unesco pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel a été validée par l'Assemblée Générale en 2003. Elle est opérationnelle depuis 2006 puisque le nombre nécessaire de 30 pays signataires a été atteint (Actuellement ils sont 126 pays ont ratifié la convention, ce qui montre un grand succès).

La convention ayant été ratifiée par la France, est applicable à partir de cette année. La mise en œuvre a été confiée à la « mission ethnologie » du Ministère de la Culture.

- Qu'est-ce que le patrimoine culturel immatériel [1]

Unesco : CONVENTIONPOUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL : mode d'emploi
Extrait :

Article premier : Buts de la Convention
Les buts de la présente Convention sont :
(a) ***la sauvegarde*** *du patrimoine culturel immatériel ;*
(b) le respect du patrimoine culturel immatériel des communautés, des groupes et des individus concernés ;
(c) la sensibilisation aux niveaux local, national et international à l'importance du patrimoine culturel immatériel et de son appréciation mutuelle ;
(d) la coopération et l'assistance internationales.

[1] Source : mémoire de master 2 soutenu par Marie-Hélène Cosqueric à l'Observatoire des Politiques Culturelles (IEP de Grenoble) en octobre 2009 sur l'application de la convention de l'Unesco pour la sauvegarde du PCI en Bretagne.

Article 2 : Définitions

Aux fins de la présente Convention,

1. On entend par "patrimoine culturel immatériel" *les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire - ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés - que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine. Aux fins de la présente Convention, seul sera pris en considération*

le patrimoine culturel immatériel conforme aux instruments internationaux existants relatifs aux droits de l'homme, ainsi qu'à l'exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et d'un développement durable.

2. *Le "patrimoine culturel immatériel", tel qu'il est défini au paragraphe 1 ci-dessus,* ***se manifeste notamment dans les domaines suivants :***

(a) les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel ;

(b) les arts du spectacle ;

(c) les pratiques sociales, rituels et événements festifs ;

(d) les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ;

(e) les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel.

3. On entend par "sauvegarde" *les mesures visant à assurer la* ***viabilité*** *du patrimoine culturel immatériel, y compris l'identification, la documentation, la recherche, la préservation, la protection, la promotion, la mise en valeur, la transmission, essentiellement par l'éducation formelle et non formelle, ainsi que la revitalisation des différents aspects de ce patrimoine.*

Les principes : du le préambule

La convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel est un texte international à dimension universelle destiné à être appliqué en local par les Etats signataires.

Ce texte représente un projet politique qui abolit les frontières et les hiérarchies culturelles car il est lié à la Déclaration sur la diversité culturelle de 2001.

La culture est comprise comme le moyen pour l'homme d'être lui-même et en interaction avec son environnement, elle pourvoit à ses besoins essentiels – indispensables à son unité - qui sont à la fois d'ordre pragmatique, psychique et symbolique. Le patrimoine culturel immatériel est donc considéré comme creuset et garant du développement durable.

Le but du projet mondial de la convention est d'assurer la viabilité des processus de production des patrimoines culturels immatériels par les communautés qui en sont les auteurs.

Celles-ci participent obligatoirement à l'identification, et la viabilisation de leurs propres patrimoines.

L'application de la convention peut se résumer comme suit :

- Au niveau de chaque état-partie :
  Il est obligatoire de repérer, d'identifier les patrimoines culturels immatériels à sauvegarder.
  Les états doivent inciter et favoriser des plans de sauvegarde. La notion d'obligation est ici moins clairement impérative.
- Au niveau international :
  En complément à la mise en œuvre au niveau national, il est possible d'inscrire sur des listes des patrimoines repérés dans les différents pays.
  Une liste de sauvegarde et une liste représentative sont mises en place par l'Unesco afin d'inscrire les patrimoines qui ont besoin d'une aide d'urgence (sauvegarde, réservée aux pays du Sud) et ceux qui sont dits « représentatifs ».

L'inscription sur les listes est soumise obligatoirement à la production d'un plan de sauvegarde ou de gestion garantissant la primauté de l'objectif de viabilité des patrimoines.

Quel que soit le mode d'application de la convention, elle est en quelque sorte « verrouillée » par les deux obligations.
La première démocratique : la participation des communautés, groupes, individus détenteurs des patrimoines culturels immatériels – donc en principe, une démarche par « le bas ».
La deuxième pragmatique : faire la preuve qu'un plan de sauvegarde est attaché aux patrimoines culturels immatériels.

- Une démarche régionale :

Un séminaire d'information a été organisé par l'IRPaB et Dastum en décembre 2008. (Claudie BODIN et Marie-Hélène Cosqueric y ont participé).
A la suite du séminaire, et afin de « construire une réponse concertée à la question posée par la notion de Patrimoine Culturel Immatériel » en Bretagne, plusieurs réunions régionales ont été organisées en janvier, avril et mai.
Nous y avons participé (Claudie Bodin Lena Gourmelen et Marie-Hélène Cosqueric, Erik Marchand était également présent).
Un texte commun a été élaboré afin d'inciter les responsables des collectivités à intégrer la prise en compte du patrimoine culturel immatériel dans leurs politiques, voire à être à l'initiative d'actions.
Le manifeste demande en particulier qu'ils reconnaissent le travail de terrain que les acteurs locaux effectuent depuis longtemps

Une copie du texte de l'appel est distribuée aux membres de la commission culture et ceux-ci décident de proposer à l'ensemble du Conseil de Développement de signer également cet appel. Ceux qui le désirent peuvent le faire en ligne sur le site de Dastum dès maintenant à partir du lien : http://www.dastum.net/Rubrique/Pci/index.php?RUB=Pci.

Le texte ainsi que la liste des signataires sera présenté au Président du Conseil Régional en janvier prochain afin que le PCI puisse être prise en compte dans les politiques culturelles à l'avenir.

- Le fest-noz : un premier dossier breton qui concerne directement le Centre Ouest Bretagne :

Dès à présent des contacts sont établis avec les responsables du Ministère de la Culture en charge de l'application de la convention en France. Le principe semble à peu près acquis en faveur d'un dossier de candidature pour la liste représentative de la thématique du fest-noz.

Cette thématique pourrait représenter une opportunité très forte pour le Centre Ouest Bretagne car ce territoire est le berceau de la forme moderne du fest-noz qui contribue largement à la bonne réputation de la Bretagne aujourd'hui. (Naissance à Poullaouën, Treffrin, Carhaix dans les années 55-60).

Un deuxième dossier pourrait être positionné sur la liste de sauvegarde : le chant à écouter. Un groupe de travail devrait se constituer autour d'Erik Marchand.

Les membres de la commission conviennent de l'intérêt de sensibiliser nos élus sur cette thématique et de voir de quelle manière il serait possible de se positionner et de profiter et de l'élan qui pourrait être déclenché.

Claudie Bodin et Marie-Hélène COSQUERIC ont assisté samedi 28 novembre à Clermont Ferrand aux deuxièmes rencontres sur le PCI. Les ateliers et rencontres ont principalement porté sur le lien entre le PCI et le

développement local. Les propos étaient abondamment illustrés par de nombreux projets de mise en valeur du patrimoine qui ont été développés dans le cadre des programmes Leader des territoires du Massif Central.

Il est proposé que ce sujet fasse l'objet d'une discussion plus approfondie lors de prochaines réunions.

2.3 Groupe de travail Dastum – et mise en valeur des fonds des répertoires immatériels[2]

Toujours sur la thématique du patrimoine et en particulier du patrimoine culturel immatériel : Lena Gourmelen informe sur l'état d'avancement du groupe de travail autour de Dastum et des fonds sur le patrimoine immatériel.

Deux réunions ont eux lieu au printemps :

- Pour se connaître : par les échanges dans les réunions et par l'échange de fiches signalétiques présentant les activités, les compétences et les projets des associations les unes aux autres.
- Des projets commencent à émerger :
  Coordination des dates d'événements et de stages, conférences et toute autre activité sur le sujet,
  Echanges de projets et d'idées de projets, recherche de partenariats entre les associations et individus.
  Une journée de sensibilisation aux techniques d'archivage en partenariat avec Dastum en direction des collecteurs associatifs et individuels du territoire.

III LE PROJET DU BUREAU DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

3.1 Le projet du Bureau du Conseil de Développement

Dans la perspective notamment de l'après 2013, l'UBO : master 1 et 2 « développement local » a proposé au Pays du Centre Ouest Bretagne de mettre à disposition des étudiants pour mener un travail d'évaluation et de prospective sur les actions liées au Pays.
(voir le document joint).

Cette proposition arrive à un moment où il est nécessaire de faire le point en interne et avec l'extérieur en particulier si on se place dans la perspective de la nouvelle réforme des collectivité dont le texte est examiné actuellement par le Parlement.
Le travail des étudiants sera mené avec le Conseil de Développement et le Pays.

Une rencontre a eu lieu avec les étudiants : il en ressort les points suivants qui pourraient être mis en œuvre.

Deux niveaux :

Master 1 : deux équipes :

1- Evaluation et impact des politiques publiques d'aménagement sur le Centre Ouest Bretagne depuis 2000-2006.
2- Identité du Centre Ouest Bretagne la plus-value du Pays. (enquêtes auprès des habitants, des entreprises et structures, des élus)

Master 2 : cours de diagnostic territorial

[2] La rédactrice du compte-rendu fait un appel à idée pour trouver la dénomination exacte et définitive de ce groupe de travail !

7 binômes :

- Diaspora
- Agriculture – environnement
- Tourisme
- Petite enfance
- Nouveaux habitants
- Identité rurale et relation à l'urbain
- **Culture.**

Enfin, deux étudiants pour 6 mois en mémoire de fin d'étude sur l'évaluation et l'impact des politiques publiques depuis 6 ans (travail plus approfondi).

3.2 La commission culture

Faisant le constat d'un certain essoufflement de la commission culture et d'un besoin d'adaptation aux enjeux pour l'avenir de la culture, Lena Gourmelen propose de rebondir sur ce projet pour réinvestir la commission au-delà de l'examen des dossiers de financement :

- Bilan : positif, négatif, atouts, faiblesses, opportunités, menaces internes, externes. Quels objectifs, organisation, fonctionnement…
- Comment on réactiver le recrutement ? Sur quelles attentes ? Est-ce qu'on connaît les attentes des socioprofessionnels de l'extérieur ? Comment on réfléchit « participatif » ? Quels sont les sujets importants à mettre à la réflexion au regard des enjeux à venir (développement durable, réforme des collectivités, transversalité avec les autres secteurs notamment…) ? etc.

La commission décide de fixer **une réunion sur ce sujet le 15 janvier à 14 heures** et invite les personnes à participer sur le mode du volontariat.

V ELECTION DU REPRESENTANT(E) AU BUREAU DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT ET AU COMITE DE PROGRAMMATION LEADER

Le / la remplaçant(e) de Loïc Le Ravallec dans ses fonctions n'a pas encore été trouvé.
Lena Gourmelen suggère que puisque le patrimoine et le spectacle vivant sont déjà représentés, il serait intéressant de désigner une personne d'un autre secteur de la culture comme par exemple la jeunesse.
Aucun candidat ne se manifestant, il est proposé de faire **un appel à candidature** pour une élection éventuelle à la prochaine commission culture.
Merci **de faire connaître votre candidature** auprès de Marie-Hélène Cosqueric au Pays.

V QUESTIONS DIVERSES

- La question des enjeux de la réforme des collectivités (voir documents Gazette des communes de juillet). Etant le temps écoulé, le sujet n'a pu être développé. Il le sera lors d'une prochaine réunion, néanmoins, les participants reçoivent les copies deux articles que la Gazette des communes a consacré au sujet. Pour en savoir plus Il est possible de consulter le dossier complet à partir du lien avec le site de la Gazette des communes : http://infos.lagazettedescommunes.com/dossiers/reforme-des-collectivites/

- Conférence du Conseil de développement : un nouveau cycle de conférences redémarre en janvier 2010. La commission doit réfléchir à une thématique. Lena Gourmelen propose de traiter de la culture

et l'économie et / ou des industries créatives. Il est possible de faire remonter des propositions auprès de Marie-Hélène Cosqueric au Pays (02 96 29 36 26 – mh.cosqueric@centre-ouest-bretagne.org . Ce sujet sera remis à l'ordre du jour.

- 1 % artistique . Dans le cadre des financements des investissements des collectivités par l'enveloppe 2 du Contrat de Région Pays, le Conseil Régional rend obligatoire l'approche artistique dans la conception ou la réalisation des équipements. Cependant, cette notion n'a pas été encore précisée et soulève un certain nombre d'interrogations (1 % culturel ? artistique ? notion de pérennité de l'œuvre ? ouverture à toutes les disciplines ? voire plus largement, au « culturel » ? montant de la somme allouée etc…). L'objectif serait de faire de cette notion non pas une contrainte qui découragerait les porteurs de projet de s'intéresser au culturel ou à l'artistique mais un outil de sensibilisation. Le Conseil Régional a lancé un appel aux Pays volontaires pour contribuer à la réflexion et le Centre Ouest Bretagne en particulier a été directement sollicité. Une première réunion du groupe de travail aura lieu au Conseil Régional le 7 décembre prochain. Les membres de la commission seront tenus informés de la démarche.

- La photothèque du Pays : ce sujet n'a pu être abordé faute de temps, il le sera lors d'une prochaine réunion de la commission.